



Visibilité du nouvel employeur sur l'ancien employeur

Par **Nouveaupro**, le **06/07/2016** à **00:04**

Bonjour

Je viens de démissionner de ma société (que l'on va appeler société A) car mon employeur ne me payait plus car l'entreprise coule. J'ai donc démissionné et accepté le premier job dans lequel j'ai été pris pour pouvoir partir de mon emploi actuel. Je commence dans un mois dans la société B. Cependant je suis en cours de discussion pour un poste très intéressant dans la société C.

La société C peut m'embaucher dans 3 mois, pas avant. Ne pouvant pas rester 2 mois sans salaire est-il possible d'aller dans la société B puis démissionner pour aller dans la société C sans que la société C ne sache que je suis passé par la société B? Ou les employeurs ont-ils un regard sur les employeurs précédents d'un salarié ?

D'avance merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **06/07/2016** à **09:30**

Bonjour,

En tout cas, l'employeur pourrait vous demander le dernier certificat de travail pour s'assurer que vous êtes libre de tout engagement et vous n'agiriez pas de bonne foi vis-à-vis de l'employeur que vous savez que vous allez quitter dès l'embauche en CDI dans 3 mois...